

DENOMINATION DU POSTE

**CHARGE DE MISSION TERRITORIALE « PERSONNES HANDICAPEES » -
ZONES DE PROXIMITE– AUDOMAROIS et le CALAISIS (H/F)**

CDD jusqu'au 31/12/2028

- poste situé à Arras -

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS
DEPARTEMENT AUTONOMIE DU PAS-DE-CALAIS**

CONTEXTE DU POSTE

■ Descriptif du champ d'intervention de la délégation départementale (raison d'être) :

L'agence régionale de santé Hauts-de-France a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de santé de la région, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de ses territoires. Elle est compétence sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social et à la santé environnementale. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

La délégation départementale du Pas-de-Calais est chargée de piloter la déclinaison opérationnelle de cette stratégie régionale sur son territoire. Le travail avec les acteurs et opérateurs du territoire (élus, professionnels de santé, structures, associations, citoyens...) doit pouvoir se concevoir et se mettre en œuvre en dépassant les éventuelles contradictions entre les nécessités de répondre aux grands objectifs portés par le niveau national ou régional et la prise en compte des besoins et des pratiques qui sont à l'œuvre sur les territoires infrarégionaux (départements ou infra départementaux).

L'objectif des ARS consiste bien à mettre en œuvre ses objectifs stratégiques et opérationnels en prenant en compte les spécificités départementales et/ou infra départementales sans se départir des objectifs régionaux, et en veillant à ce que l'ARS parle d'une seule voix.

■ Composition de la délégation départementale du Pas-de-Calais :

La délégation départementale est composée de :

- 4 départements métiers (autonomie, offre de soins, santé environnementale, animation territoriale et prévention),
- Un secrétariat mutualisé,
- Un chef de cabinet.

Le conseiller défense, placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du service zonal de défense et de sécurité, est en lien fonctionnel avec le directeur de la délégation départementale.

■ Activité du service et positionnement hiérarchique du poste :

Sous le rattachement hiérarchique du responsable du département autonomie du Pas-de-Calais et du responsable adjoint, les chargés de territoire « personnes handicapées » et « personnes âgées » encadrent des adjoints (cadre C et cadre B) chargés des fonctions de tarification des ESMS en compétence L 312-1 CASF relevant du territoire

MISSIONS PRINCIPALES	
Le chargé de mission territoriale contribue à la mise en œuvre et au suivi des politiques médico-sociales en faveur des enfants et adultes en situation de handicap et exerce les missions suivantes :	
MISSION 1 : Contribuer au fonctionnement du secteur d'activité, à la mise en œuvre des réformes et des changements métiers en cours	
▷	Contribuer à la bonne organisation du travail au sein du Pôle : Être force de proposition ; Contribuer à la tenue et au suivi des tableaux de bord nécessaires, à la bonne tenue des outils régionaux partagés ; Contribuer à l'amélioration des méthodes de travail et des processus ;
▷	En relai du Responsable de département autonomie, du Responsable adjoint, contribuer à une communication de qualité, en interne au service et à la délégation départementale comme en externe avec les partenaires.
▷	Dans la même optique, le chargé de mission territoriale assure l'encadrement fonctionnel de gestionnaires territoriaux ;
▷	Participer en tant que de besoin aux temps de travail techniques réguliers avec les représentants locaux des partenaires institutionnels (CD, EN notamment), pour les sujets relevant du secteur d'activité du département ;
▷	Participer en tant que de besoin aux échanges transversaux : réunions du Directeur départemental, Conseil territorial de santé, contrats locaux de santé, contrats de ville, conseils territoriaux de santé mentale... ;
MISSION 2 : Contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre du PRS 2 à travers les processus métiers suivants	
▷	<u>Planification :</u> - Participer à l'élaboration de la stratégie de la DD62, contribuer aux chantiers d'élaboration puis à la mise en œuvre des plans nationaux, du PRS 2 ; - Co-construire avec les sous-directions du siège, les diagnostics territoriaux permettant de définir des feuilles de route territoriales, une fois le PRS lui-même défini, et contribuer à leur mise en œuvre opérationnelle ;
▷	<u>Programmation / autorisation :</u> - Analyser les évaluations internes et externes des ESMS ; - Instruire les appels à projets, demandes d'extension non importante, réaliser les visites de conformité ; - Être l'interlocuteur des opérateurs médico-sociaux sur les questions de programmation et d'autorisation, suivre les projets et contribuer à la maîtrise du processus « programmation / autorisation / installation » ;
▷	<u>Animation territoriale :</u> - animer les travaux territoriaux contribuant à la mise en œuvre du PRS et à l'amélioration des parcours ;
▷	<u>Contractualisation :</u> - piloter et contribuer à la négociation des CPOM prévus au programme pluriannuel de contractualisation ; - assurer le suivi des CPOM signés ;
▷	<u>Allocation de ressources et performance :</u> - contribuer au processus d'allocation de ressources, en étroite collaboration avec les gestionnaires territoriaux et la supervision de l'allocation de ressources aux ESMS suivis ; - assurer une fonction de veille des ESMS en situation de fragilité budgétaire et financière, négocier des plans de retour à l'équilibre.
MISSION 3 : Contribuer à la mise en œuvre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT) par le traitement et le suivi des situations individuelles critiques et complexes	
▷	Contribuer au traitement et au suivi des situations individuelles dans le cadre de la démarche une réponse accompagnée pour tous et dans le dialogue avec la communauté 360 du Pas-de-Calais, avec en recours le Responsable du département autonomie, son adjoint et la Référente régionale RAPT ;

▷	Représenter l'ARS en CDAPH, en groupe opérationnel de synthèse (GOS) de niveau 2 ou aux autres instances.
MISSION 4 : Contribution au Programme Régional d'Inspection Contrôle (PRIC) et aux traitements des signalements	
▷	Instruire les réclamations et signalements relatifs aux ESMS suivis ;
▷	Participer à des missions d'inspection, voire en assurer la coordination et assurer le suivi des inspections sur sa zone
MISSION 5 : Contribuer à la représentation extérieure de l'ARS	
▷	Représenter le Directeur Général en réunion ou lors de manifestations ou événements.

INTERACTIONS ET CONDITIONS D'EXERCICE	
<u>Partenaires internes, en particulier :</u> - La direction et les différents départements de la délégation départementale du Pas-de-Calais - La Direction de l'offre médico-sociale est composée de 2 sous-directions : - Sous-direction « planification, programmation et autorisations » - Sous-direction « affaires financières » Sont par ailleurs rattachées à la Direction métiers : la référente régionale « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT) et une cellule qualité / gestion des risques et 3 conseillers transformation de l'offre - Avec les autres directions métiers – DOS, DPPS, D3SE et la DST	
<u>Partenaires externes :</u> - Gestionnaires et opérateurs médico-sociaux du secteur. - Conseil départemental, Inspection Académique, Maison Départementale des Personnes Handicapées	
<u>Spécificités liées au poste :</u> déplacements fréquents, astreintes, réunions en soirée possibles.	
Poste soumis à la Déclaration Publique d'Intérêt : OUI	

RATTACHEMENT AUX REPERTOIRES NATIONAUX		
Réf. RIME :	FPESCS06 – Inspecteur de santé	FPECTL01- Responsable de l'activité de contrôle
Réf E-T :	Chargé(e) d'animation territoriale (TSAN000013)	Chargé / Chargée d'inspection et/ou de contrôle (TREG000003)
Réf. UCANSS :		0201 – Contrôleur des opérateurs sociaux
Réf. Métier ARS HDF :	CHARGE DE MISSION TERRITORIAL	

NIVEAUX STATUTAIRES DU POSTE		
FONCTION PUBLIQUE	CC OSS	Contrat de Droit Public*
IASS / Attaché**	A partir du niveau 5C	Niv.3
Groupe RIFSEEP : III		* en référence au cadre de gestion
**Formé ICARS		

COMPETENCES REQUISES

Compétences requises pour le poste :

Compétences	Niveau*
SAVOIRS :	
CONNAISSANCE DES PARTENAIRES (ETS / INSTITUTIONNELS / ASSOCIATIFS)	3
REGLEMENTATION DE LA THEMATIQUE (DROIT DE LA SANTE / CODES (DE L'A.S.F. / DE LA S.P. / DE LA S.S., ...))	3
CONVENTIONS COLLECTIVES DES ESMS / ASSO.	3
REGLEMENTATION BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE DES ETS	3
FONCTIONNEMENT / GESTION DES STRUCTURES	3
PROCESSUS METIER	3
CONNAISSANCE DU CHAMP (culture, technique) (MS / S / SPE)	3
APPREHENSION DES ENJEUX TERRITORIAUX	3
COMPTABILITE PUBLIQUE/PRIVEE	2
CONNAISSANCE THEMATIQUE (SANTE / MEDICAL)	2
SAVOIR-FAIRE :	
REDACTIONNEL	4
CONDUITE DE REUNION / PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	3
PORTER UNE STRATEGIE / CONDUIRE LE CHANGEMENT	3
ANIMATION ET COORDINATION DE RESEAU	3
INSPECTION	3
EVALUATION / VISITES DE CONFORMITE	3
NEGOCIATION	3
CONSEIL / AIDE A LA DECISION	3
GESTION DES PRIORITES	3
PLANIFICATION DE L'ACTIVITE	3
ESPRIT DE SYNTHESE / PRISE DE RECUL / ANALYSE	3
CONDUITE DE PROJET	3
SUIVI ET INSTRUCTION DE DOSSIERS	3
REPORTING, TABLEAUX DE BORD	3
SUIVI DE BUDGET / D'ENVELOPPE	3
CONTRÔLE DE GESTION / ANALYSE BUDGETAIRE (EPRD)	3
ANALYSE FINANCIERE	3
INDICATEURS MEDICO-ECONOMIQUES	3
BUREAUTIQUE (WORD, EXCEL, POWERPOINT, OUTOOK)	3
LOGICIELS METIERS	3
MANAGEMENT (HIERARCHIQUE)	2
INFORMER ET COMMUNIQUER	2
CADRAGE ET SECURISATION DE PROCEDURES	2
SAVOIR-ETRE :	
REACTIVITE / ADAPTABILITE	3
ESPRIT D'INITIATIVE / FORCE DE PROPOSITION	3
ALERTER / RENDRE COMPTE	3
OBJECTIVITE / SENS CRITIQUE	2
ECOUTE / SENS DU CONTACT	2
REPRESENTATIVITE ARS	2
SENS DU SERVICE (PUBLIC)	2
TRAVAIL EN EQUIPE / PARTAGE DE L'INFORMATION	2

* Niveaux de compétences : 2 = Pratique, 3 = Maîtrise ; 4 = Expertise

Dépôt de candidature :	ars-hdf-drh-candidatures@ars.sante.fr
Informations sur le poste :	delphine.ignace@ars.sante.fr
Date limite de candidature	19/03/26